



# Formats des rapports des signataires du mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces).

Les champs marqués d'un \* sont obligatoires.

## Introduction

---

### Remarques introductives

Le présent document est le formulaire de rapport national pour le mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie ([mémorandum d'entente « Rapaces »](#)).

L'objectif du rapport national est de fournir des informations sur la mise en œuvre par votre pays du mémorandum d'entente « Rapaces », y compris le plan d'action (annexe 3).

Le présent format a été conçu pour générer des informations pouvant être résumées de manière comparable pour chaque future réunion des signataires ; pour donner une image représentative des progrès et rendre compte de ce qui a été accompli par les signataires et les autres parties prenantes, mais aussi pour être le plus rationnel possible afin de limiter le travail lié aux rapports à ce qui est strictement nécessaire.

Ce format a été examinée en amont de la troisième réunion des signataires (MOS3) en 2023. L'unité de coordination du mémorandum d'entente « Rapaces » compilera et analysera les rapports nationaux de mise en oeuvre du plan d'action du mémorandum.

## Période de référence

Pour permettre une analyse correcte, il est important que les réponses de tous les répondants portent (dans ce formulaire) sur la même période de référence. En l'occurrence, nous vous demandons de présenter un rapport sur la période allant de novembre 2021 à avril 2026.

L'enquête précédente sur la mise en œuvre couvrait la période de juillet 2019 à octobre 2021, dont les résultats figurent dans [le premier examen du plan d'action](#).

## Instructions

Veillez répondre à toutes les questions de manière aussi complète et précise que possible. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source d'information utilisée pour répondre à la question, en particulier si une référence ou un rapport publié est disponible. Pour chaque question, des icônes peuvent être utilisées pour joindre un document et/ou fournir un lien internet.

Lorsque vous travaillez sur la version en ligne du rapport, sauvegardez vos informations en cliquant sur le bouton « Save all/Enregistrer tout » à chaque section. Une fonction d'enregistrement automatique permet également de sauvegarder les réponses modifiées toutes les 30 secondes et chaque fois que vous passez d'une section à l'autre.

Des notes d'orientation sont présentes dans tout le format pour vous aider à répondre aux questions.

**Date limite de dépôt : 30 juin 2026**

## I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

---

\* Nom de l'État signataire:

Côte d'Ivoire

\* Tous territoires exclus de l'application du mémorandum d'entente :

non

---

## Compilateur du rapport

\* Nom et titre :

ESSAN Bombo Suzanne

\* Nom complet de l'institution :

Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique

\* Téléphone :

(+225) 07 07 82 32 98

\* Adresse électronique :

suzannessan@gmail.com

---

**Point de contact désigné pour le mémorandum d'entente** (si différent du compilateur du rapport)

Nom et titre du point de contact désigné :

N'DA Kognan Degrâce

Nom complet de l'institution :

Ministère de l'Environnement et de la Transition Ecologique

Adresse postale :

01 BPV 178 Abidjan 01

Téléphone :

(+225) 05 05 86 86 93

Adresse électronique :

ndakognan@yahoo.fr

---

## II. RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU DES MESSAGES CLÉS

---

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Cette section vous invite à résumer brièvement les aspects positifs les plus importants de la mise en œuvre du mémorandum d'entente/plan d'action « Rapaces » dans votre pays et les domaines les plus préoccupants.*

*Vos réponses devraient reposer sur les informations figurant dans le corps du rapport : le but, pour cette section, est de diffuser les informations techniques du rapport en quelques messages très brefs et simples de « haut niveau » pour les décideurs et pour un public plus large.*

*Tout en restant bref, essayez également d'être précis si vous le pouvez ; par exemple, « la nouvelle législation sur la faune sauvage promulguée en 2020 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement des oiseaux de proie » est plus instructif que « des lois plus strictes » ; « déficit de 50 % du cofinancement pour le projet du FEM sur les vautours » est plus instructif que « manque de financement ».*

#### **NOTE D'ORIENTATION :**

*Veillez vous limiter spécifiquement à la période de référence actuelle. Pour le présent cycle de rapports, la période s'étend de 1 Novembre 2021 à ce jour.*

#### **Dans votre pays, au cours de la période de référence, que révèle ce rapport sur :**

- \* Les aspects les plus positifs de la mise en œuvre du mémorandum d'entente et/ou du plan d'action ? (citez jusqu'à cinq éléments)

1- Adoption de la nouvelle loi n° 2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune  
2- Adoption de la loi n° 2023-900 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Environnement  
3- Conservation du réseau des Aires protégées (parcs nationaux et réserves naturelles par l'OIPR et la DPN)  
4- Stratégie Nationale Biodiversité (SPANB) 2025-2030  
5- Projet d'investissement forestier (PIF)

- \* Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ? (citez jusqu'à cinq éléments)

- Manque de financement  
- Insuffisance de spécialiste

- \* Les principales priorités pour la mise en œuvre future du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ? (citez jusqu'à cinq éléments)

1- Sensibiliser toutes les parties prenantes conformément à la loi 2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune ;  
2- Structurer une coordination nationale pour travailler en synergie avec toutes les parties prenantes ;  
3- Elaborer et valider Projet un Plan d'Action National pour la Conservation des Rapaces en Côte d'Ivoire de manière inclusive ;  
4- Rechercher les financements pour la mise en œuvre du plan d'action national qui sera validé sur les rapaces ;  
5- Etendre le réseau des aires protégées conformément à l'objectif 30x30 du cadre mondial de Kunming-Montréal.

### **III. STRATÉGIES DE CONSERVATION DES RAPACES ET DOCUMENTS ÉQUIVALENTS**

---

## NOTE D'ORIENTATION :

*Une disposition centrale du mémorandum d'entente (paragraphe 12) est la préparation par les signataires de stratégies nationales ou régionales (par exemple au niveau de l'UE) ou de documents équivalents (par exemple des plans d'action par espèce) pour les espèces de la catégorie 1 et, le cas échéant, de la catégorie 2 dans le tableau 1 du plan d'action. Le plan d'action lui-même prévoit que les actions qu'il énumère soient traitées par ces stratégies / documents équivalents.*

\* Existe-t-il une stratégie nationale et / ou régionale de conservation des rapaces ou un document équivalent pour votre pays ?

- Oui
- En préparation
- Non

\* Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles une stratégie nationale et/ou régionale de conservation des rapaces, ou document équivalent, n'a pas été élaboré:

Il n'existe pas de stratégie nationale ou régionale de conservation des rapaces. Seules quelques activités de recherches sur les peuplements avifauniques de rapaces dans certaines localités de la Côte d'Ivoire ont été réalisées depuis les années 2020. Il s'agit notamment des travaux de AHON et al. (2020) dans la zone forestière côtière de la Côte d'Ivoire ; de MISSA et al. (2020) dans la Réserve de faune d'Abokouamékro (Centre, Côte d'Ivoire) et celle de DIBY et al. (2023) dans la localité de SIKABOUTOU (Centre-Ouest, Côte d'Ivoire).

Par ailleurs, le lancement d'un projet de SOS-Forêts intitulé : « Restauration des populations de vautours en Côte d'Ivoire grâce à la conservation communautaire dans le cadre du Plan d'action pour la conservation des vautours en Afrique de l'Ouest », se fera en juillet 2026.

\* La stratégie ou le document équivalent aborde-t-elle/il toutes les activités énumérées dans le tableau 2 du plan d'action ?

- Oui
- Partiellement
- Non

\* Veuillez indiquer les raisons pour lesquelles toutes les activités du tableau 2 ne sont pas abordées :

- Manque de financement ;  
- Manque d'appui matériels et financiers des rapacologues

## IV. PROTECTION JURIDIQUE DES ESPÈCES CONTRE LA MISE À MORT ET L'EXPLOITATION NON DURABLE

---

- \* Toutes les espèces d'oiseaux de proie migrateurs (présentes dans votre pays) figurant à l'annexe I du mémorandum d'entente « Rapaces » bénéficient-elles d'une protection juridique complète contre la mise à mort et le prélèvement délibérés dans la nature ?

**NOTE D'ORIENTATION :**

Suivez ce [lien](#) pour voir les espèces énumérées en annexe 1.

Si vous répondez « oui », veuillez vous assurer que le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) est/sont clairement recensé(s) en donnant des détails sur le titre, la date, etc.

Si vous répondez « seulement partiellement », veuillez préciser si c'est parce que la protection juridique ne s'applique qu'à certains aspects, ou parce que seules certaines espèces sont couvertes (veuillez indiquer

les espèces) ou parce que seules certaines zones sont couvertes (ou toute combinaison de ces types de couverture partielle) ; et donnez-en les raisons.

- Oui
- Partiellement
- Non
- Ne sait pas

- \* Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) et résumer la disposition :

La loi 2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune dispose en son article 2 que cette loi vise à :

- protéger les espèces animales sauvages et leur habitat ;
- promouvoir le développement et la valorisation des ressources fauniques en vue de leur exploitation durable à des fins cynégétique, touristique, éducative, culturelle et scientifique;
- améliorer la gouvernance des ressources fauniques.

En son article 3, elle stipule que la présente loi s'applique à l'ensemble de la faune sur l'étendue du territoire national.

La loi 2024-366 du 11 juin 2024 relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

- \* Existe-t-il une législation qui interdit l'utilisation d'appâts empoisonnés exposés et d'autres méthodes chimiques toxiques de contrôle des prédateurs ou des nuisibles ?

**NOTE D'ORIENTATION :**

Les [directives de la CMS pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs](#) fournissent des informations supplémentaires sur les moyens législatifs (et autres) de réduire les dommages causés aux oiseaux migrateurs (y compris les rapaces) par les produits chimiques toxiques.

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s), et résumer la disposition :

Oui, la loi 2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune dispose en son article 90 une peine d'emprisonnement de 5 à 10 ans et d'une amende de 5 000 000 à 10 000 000 FCFA, toute chasse au moyen de feu encerclant, de poison et de stupéfiant.

## V. PROGRAMMES DE GESTION ET DE RÉTABLISSEMENT DES POPULATIONS D'ESPÈCES

---

Des plans d'action par espèce ou multi-espèces ont-ils été publiés pour une quelconque espèce d'oiseau de proie migrateur dans votre pays ?

- Oui  
 Non  
 En préparation

\* Veuillez énumérer les espèces concernées et le statut de chaque plan :

Les espèces de vautours

\* Des projets de réintroduction ou de repeuplement ont-ils été mis en œuvre concernant des oiseaux de proie migrateurs, conformément aux lignes directrices internationales en vigueur ?

### NOTE D'ORIENTATION :

L'un des documents d'orientations internationales les plus pertinents pour cette question est la publication de l'UICN « [Lignes directrices de l'UICN sur les réintroductions et les autres transferts aux fins de la sauvegarde](#) ».

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

RAS

\* Des initiatives d'alimentation complémentaire ont-elles été mises en place et maintenues pour les oiseaux de proie nécrophages ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\*

Veillez en indiquer la raison :

RAS

## VI. CONSERVATION ET GESTION DES HABITATS ET DES SITES

---

\* Des mesures ont-elles été mises en œuvre pour améliorer ou restaurer les habitats des espèces d'oiseaux de proie ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez fournir un bref résumé :

### NOTE D'ORIENTATION :

*Veillez indiquer quel type d'habitat, quel lieu, et (de manière générale) quel type de mesures étaient concernés. Des commentaires sur le succès (ou non) seraient également précieux.*

- Projet d'Investissement Forestier (PIF)

Le Projet d'Investissement Forestier - phase 2 (PIF 2) est un projet du Gouvernement Ivoirien conduit par le Ministère des Eaux et Forêts et financé par la Banque mondiale. Entré en vigueur en 2022 pour une durée de 7 ans, il a pour objectif de conserver et augmenter le stock forestier, et d'améliorer l'accès aux sources de revenus issus de la gestion durable des forêts dans ses zones d'intervention.

- Création de Réserves Naturelles Volontaires (RNV) conformément à la Loi n° 2002-102 du 11 février 2002, relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles, cinq (5) RNV sont créées :

- RNV Forêt des Marais Tanoé-Ehy (FMTE) de Tiapoum
- RNV Aluikpli de Tiassalé
- RNV Corridor écologique de Taï
- RNV N'ZI River Lodge de Bouaké-Brobo
- RNV Eden de l'Agnéby-Tiassa

D'autres demandes continuent d'être suivies par la Direction de la Protection de la Nature (DPN).

- Conservation du réseau des Aires protégées la Côte d'Ivoire dispose de 18 Parcs Nationaux.

Pour les oiseaux migrateurs, l'Investissement Forestier et les Réserves Naturelles Volontaires jouent un rôle essentiel en servant de sites de halte et d'hivernage tout au long de leurs routes migratoires. Elles garantissent la disponibilité de ressources alimentaires et réduisent les risques liés aux activités humaines.

En Côte d'Ivoire, des aires protégées comme le Parc national de Taï, le Parc national de la Comoé, le Parc national d'Azagny et les Réserves Naturelles Volontaires contribuent à la conservation de nombreuses espèces d'oiseaux dont les rapaces. Ces espaces favorisent également la recherche scientifique, le suivi des populations d'oiseaux et les activités de sensibilisation des communautés locales.

- \* Quels sont les sites de votre pays, figurant dans le tableau 3 du plan d'action, qui sont désignés comme zones protégées, ou qui sont autrement gérés de manière appropriée en tenant compte des exigences de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

Veillez indiquer dans ce fichier partagé en ligne ([lien](#)) pour chacun des sites pertinents énumérés dans le tableau 3 de l'annexe 3 du mémorandum d'entente si le site est a) entièrement désigné comme zone protégée ou couvert par un instrument garantissant une gestion appropriée, b) partiellement désigné/couvert, ou c) non désigné/couvert. Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au fichier en ligne, veuillez contacter l'Unité de coordination du Mémorandum d'Entente sur les Rapaces à l'adresse [umberto.galloorsi@un.org](mailto:umberto.galloorsi@un.org) afin d'en recevoir une copie en pièce jointe.

#### **NOTE D'ORIENTATION :**

*La liste est extraite de la Liste des sites d'importance internationale pour les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (Tableau 3 de l'Annexe 3 du mémorandum d'entente "Rapaces"), telle qu'approuvée par la troisième réunion des signataires. Veuillez répondre à cette question en relation avec les sites qui y sont répertoriés. Merci de fournir vos réponses dans le fichier partagé en ligne en suivant le lien ci-dessus. Le fichier enregistrera automatiquement vos réponses.*

- J'ai ajouté les informations pertinentes pour les sites de mon pays
- Mon pays n'a pas de sites répertoriés

## **VII. ÉVALUATION ET RÉPONSE AUX MENACES ET AUX PRESSIONS**

---

- \* Des évaluations ont-elles été réalisées sur la nature, la probabilité, la gravité ou les conséquences potentielles des menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux de proie, et des mesures ont-elles été recensées pour maintenir leur état de conservation favorable ?

#### **NOTE D'ORIENTATION :**

*« État de conservation favorable » doit être interprété pour cette question conformément à la définition fournie à*

*l'article 1er, paragraphe 1, point c), de la Convention sur les espèces migratrices. ([Lien vers le texte ici](#)).*

- Oui
- Non
- Ne sait pas

- \* Veuillez en indiquer la raison :

NA

\* Sur la base de l'évaluation mentionnée ci-dessus (ou si vous n'en avez pas, sur la base de vos connaissances et de votre jugement), veuillez indiquer (cocher) les **trois catégories les plus importantes** de menaces affectant les oiseaux de proie dans votre pays :

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Cette question vous demande de recenser les pressions importantes qui sont connues avec certitude pour avoir une incidence négative réelle sur les oiseaux de proie migrateurs à l'heure actuelle. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les incidences n'ont pas encore été démontrées.*

*Exactly 3 selection(s)*

- Mise à mort et capture directe
- Collisions et électrocution
- Espèces exotiques et/ou envahissantes
- Dérangement et perturbation
- Destruction/dégradation de l'habitat
- Changement climatique
- Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.
- Autres (veuillez préciser ci-dessous)

\* Ajoutez ici des commentaires sur toute action particulière en réponse à ces menaces :

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Vous pouvez trouver utile ici de faire référence à des actions assistées par des outils de réponse et des initiatives existants et pertinents dans le cadre de mécanismes tels que la CMS. On peut citer quelques exemples : le [Groupe de travail intergouvernemental pour lutter contre l'abattage, la capture et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée \(MIKT\)](#), le [Groupe de travail intergouvernemental pour lutter contre la chasse, la capture et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la voie de migration est asiatique–australasienne \(ITTEA\)](#), le [Groupe de travail intergouvernemental sur la capture illégale des oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest](#), le [Groupe de travail sur l'énergie de la CMS](#), et les [directives pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs](#) adoptées.*

- En Côte d'Ivoire, le changement climatique constitue une menace croissante pour les oiseaux de proie. En modifiant les habitats, les ressources alimentaires et les conditions de reproduction, il risque d'accélérer le déclin de plusieurs espèces déjà fragilisées. La conservation des rapaces doit donc être intégrée aux stratégies nationales d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité.

- Le niveau de connaissance sur les rapaces en Côte d'Ivoire demeure relativement limité pour de nombreuses espèces. Bien que certaines données existent grâce aux inventaires ornithologiques réalisés dans les aires protégées et par des organisations de conservation, plusieurs lacunes persistent exemple : la répartition des espèces sur l'ensemble du territoire.

- La destruction et la dégradation des habitats constituent l'une des principales menaces pesant sur les rapaces en Côte d'Ivoire. Ces phénomènes réduisent la disponibilité des sites de nidification, des zones de chasse et des ressources alimentaires indispensables à leur survie. Surtout, l'urbanisation croissante, le développement des infrastructures routières, des lignes électriques et des zones industrielles contribuent également à la perte et à la dégradation des habitats naturels. Ces aménagements augmentent les perturbations humaines et peuvent provoquer l'évitement de certaines zones par les rapaces.

A cet effet, la préservation des habitats est essentielle pour assurer la survie à long terme des rapaces en Côte d'Ivoire. Sans habitats fonctionnels et suffisamment étendus, les efforts de protection des espèces risquent d'être insuffisants pour enrayer leur déclin.

- \* Existe-t-il des exigences pour veiller à ce que les propositions d'activités susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les oiseaux de proie ou leurs habitats fassent l'objet d'évaluations d'impact environnemental (EIE) ou d'évaluations environnementales stratégiques (EES) ?

#### **NOTE D'ORIENTATION :**

*Des indications utiles sur ce sujet (et des références à des sources fournissant des orientations supplémentaires) sont fournies dans la [résolution 7.2 \(rév.COP14\) de la CMS](#) intitulée « évaluation d'impact et espèces migratrices ».*

*Des commentaires sur le niveau général et la qualité des EIE/EES entreprises seraient précieux. Toute utilisation des techniques de « cartographie de la sensibilité » dans ce contexte devrait être mentionnée ici.*

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

## **VIII. ACTION / INTÉGRATION ENTRE LES SECTEURS**

---

- \* La conservation des oiseaux de proie migrateurs est-elle intégrée dans les politiques de secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, les transports, les déchets, le tourisme et autres ?

- Oui  
 Partiellement  
 Non  
 Ne sait pas

- \* Des programmes ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence au niveau des services gouvernementaux (autres que celui qui a la responsabilité principale du mémorandum d'entente « Rapaces ») pour informer les décideurs des besoins de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

## **IX. RECHERCHE, SUIVI ET GESTION DE L'INFORMATION**

---

---

\* Des évaluations globales ont-elles été réalisées sur l'état et les tendances d'une quelconque population d'oiseaux de proie migrateurs dans votre pays, au cours de la période de référence ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez indiquer pourquoi aucune évaluation de ce type n'a été effectuée :

Problème de financement

\* Des programmes de suivi systématique et coordonné sont-ils mis en œuvre dans votre pays en ce qui concerne les populations nicheuses, la réussite de la reproduction ou les comptages migratoires des oiseaux de proie ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

problème de financement

\* Des lignes directrices ou des protocoles ont-ils été publiés concernant des programmes de suivi systématique ou coordonné des oiseaux de proie migrateurs ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Existe-t-il un processus permettant d'établir un accord multipartite sur les priorités de la recherche sur des questions pertinentes pour la conservation des oiseaux de proie ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

Démarche en cours

\* Des plateformes appropriées sont-elles en place dans votre pays pour échanger des connaissances, des expériences et des informations sur la conservation des oiseaux de proie ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

Cette plateforme d'échanges des connaissances, d'expériences et des informations sur la conservation des rapaces n'existe pas pour le moment. Cependant, en collaboration avec Universitaires, notamment, les chercheurs rapacologues ivoiriens et le Partenaire de BirdLife International en Côte d'Ivoire qu'est SOS-Forêts, la création d'une telle plateforme est envisagée.

## X. SENSIBILISATION

---

\* Des programmes de sensibilisation du public ont-ils été mis en œuvre pendant la période visée de référence pour promouvoir l'importance des oiseaux de proie, leurs migrations et leurs besoins en matière de conservation ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

Problèmes de financement

\* Des programmes éducatifs ou des ressources pédagogiques ont-ils été fournis pendant la période de référence pour informer les jeunes et les étudiants sur les oiseaux de proie migrateurs et leurs besoins en matière de conservation ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

Problèmes de financement

## XI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

---

\* Des programmes de formation ou autres programmes de soutien ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence pour renforcer la capacité des organismes responsables de l'application des législations et règlements pertinents ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

problème de financement

---

\* Des formations ou d'autres initiatives ont-elles été mises en œuvre au cours de la période de référence pour soutenir les activités entreprises par les communautés locales ou les groupes de volontaires en ce qui concerne les enquêtes sur les oiseaux de proie, le suivi, le travail de protection des sites ou les activités de sensibilisation connexes ?

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

RAS

\* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il fourni de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs ?

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Les « autres ressources » dans ce contexte pourraient inclure, par exemple, des formes de soutien « en nature » telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative, le prêt d'équipement, la fourniture d'installations de traitement des données ou le transfert de technologie. (N'incluez cependant pas les programmes de formation ou de mentorat et autres initiatives de renforcement des capacités, car ils sont traités séparément dans les deux questions précédentes).*

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

Problème de financement

\* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il reçu de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrateurs ?

**NOTE D'ORIENTATION :**

*Voir l'orientation sur l'interprétation des « autres ressources » fournie en lien avec la question précédente.*

- Oui  
 Non  
 Ne sait pas

\* Veuillez en indiquer la raison :

## XII. COOPÉRATION INTERNATIONALE

---

\* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il participé à des activités de coopération internationale conformément au paragraphe 8 du mémorandum d'entente ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

\* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il pris des mesures pour soutenir ou encourager un ou plusieurs autres États de l'aire de répartition à signer le mémorandum d'entente « Rapaces » ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

### Contact

[alexandra.caron-strehlow@un.org](mailto:alexandra.caron-strehlow@un.org)